
Cinquante-cinquième session ordinaire

Rapport sur les mesures prises pour faciliter le versement des contributions et rapport de situation sur les États Membres participant à un plan de versement

Rapport du Directeur général

A. Contexte

1. À la 54^e session ordinaire de la Conférence générale, le Secrétariat a fait rapport sur les mesures prises en ce qui concerne le rétablissement du droit de vote pour 2010.
2. Le présent document a pour objet de communiquer aux États Membres des informations actualisées sur les mesures prises par le Secrétariat depuis la 54^e session ordinaire de la Conférence générale pour encourager et faciliter le versement des contributions et de faire le point sur la situation des États Membres participant actuellement à un plan de versement.

B. Mesures prises

3. Le 18 mars 2011, le Secrétariat a envoyé des lettres aux États Membres qui n'avaient pas le droit de vote à l'Agence en 2011 pour les informer du montant minimum qu'ils devraient verser pour le recouvrer. L'attention de ces États Membres a été attirée sur les décisions pertinentes de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs, et la possibilité de convenir d'un plan de versement leur a été signalée. En réponse à ces lettres, un État Membre a payé le montant minimum requis pour le rétablissement de son droit de vote.

4. Des rappels ont été envoyés le 14 juillet 2011 pour demander instamment aux États Membres de prendre les mesures nécessaires pour que leur droit de vote soit rétabli.
5. Le 22 août 2011, un dernier rappel a été envoyé par télécopie aux États Membres privés de leur droit de vote, à la suite de quoi trois États Membres ont versé le montant minimum requis.
6. Sept États Membres participent actuellement à un plan de versement conclu avec l'Agence. Le point sur leur situation est fait dans l'annexe au présent document.
7. Sur ces sept États Membres, cinq – l'Afghanistan, le Gabon, la Géorgie, l'Ouzbékistan et la République dominicaine – ont conclu un accord avec l'Agence concernant un plan de versement d'une durée de dix ans, et un État Membre – la République de Moldova – participe à un plan de versement sur sept ans. Le droit de vote de ces États Membres à l'Agence a été rétabli jusqu'à la fin de leurs plans de versement respectifs, étant entendu qu'ils continueraient de tenir les engagements inscrits dans ces plans (GC(48)/DEC/9, GC(51)/DEC/10, GC(53)/DEC/8, GC(51)/DEC/9 et GC(54)/DEC/9). L'Afghanistan, le Gabon, la Géorgie, l'Ouzbékistan et la République de Moldova ont payé les montants nécessaires pour satisfaire aux conditions de leur plan de versement en 2011 et ont donc le droit de vote. La République dominicaine a été automatiquement privée de son droit de vote en 2008, car elle n'a pas satisfait aux conditions de son plan de versement et n'a toujours pas effectué les versements requis. Elle n'a pas présenté de demande de rétablissement de droit de vote à transmettre à la Conférence générale.
8. Le Cambodge a conclu un accord avec l'Agence concernant un plan de versement d'une durée de dix ans, ayant pris effet en 2009. Il n'a pas versé les montants nécessaires pour satisfaire aux conditions de son plan de versement et n'a pas soumis de demande de rétablissement du droit de vote.
9. À ce jour, 14 États Membres¹, dont deux n'ont pas respecté les modalités de leur plan de versement, n'ont pas le droit de vote à l'Agence.

¹ Bolivie, Burundi, Cambodge, Congo, El Salvador, Guatemala, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Paraguay, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine et Sierra Leone.

SITUATION DES ÉTATS MEMBRES PARTICIPANT À UN PLAN DE VERSEMENT
AU 16 SEPTEMBRE 2011

[en euros]

État Membre	Période du plan de versement	Montant total des arriérés	2011			Arriérés des années précédentes dus au titre du plan de versement	Montants reçus	Solde dû au titre du plan de versement	Droit de vote en 2011 si aucun versement n'est reçu
			Annuité	Contribution régulière*	Montant total dû				
Afghanistan, République islamique	2004 - 2013	29 648	10 283	10 899	21 182	21 182	-	OUI	
Camboodge	2009 - 2018	232 267	20 686	8 290	28 976	-	75 120	NON	
Gabon	2009 - 2018	196 203	27 811	36 064	63 875	63 875	-	OUI	
Géorgie	2007 - 2016	332 006	63 706	16 394	80 100	80 100	-	OUI	
Ouzbékistan	2009 - 2018	255 475	36 087	26 871	62 958	62 958	-	OUI	
République de Moldova	2007 - 2013	88 286	43 605	5 464	49 069	49 069	-	OUI	
République dominicaine	2008 - 2017	1 056 634	81 000	108 854	189 854	-	544 641	NON	

* Outre l'annuité convenue au moment de l'adoption du plan de versement, chaque État Membre doit s'acquitter de sa contribution régulière pour l'année en cours (budget ordinaire et de toute augmentation au titre du Fonds de roulement).